

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**Nombre de Conseillers**En exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS** :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Delphine DAGNAS, Cécile GRASSET**ABSENTS**:**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2023-17 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,  
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2023,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 adoptés ce jour 04 avril 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De ne pas affecter au C/1068 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget photovoltaïque
- De voter le budget primitif du budget photovoltaïque 2023 au chapitre, et
- D'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, au vu du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2022 approuvé le 04 avril 2023.

**AR Prefecture**024-212400162-20230404-2023\_17-DE  
Reçu le 14/04/2023

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 06/04/2023

Page 1 sur 2

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2023						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		44 568,21				44 568,21
Opérations de l'exercice	57 563,21	12 995,00	21 685,00	21 685,00	79 248,21	34 680,00
TOTAUX	57 563,21		21 685,00	21 685,00	79 248,21	79 248,21
Restes à réaliser						
<b>TOTAL BUDGET</b>	57 563,21	57 563,21	21 685,00	21 685,00	79 248,21	79 248,21

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2023  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



**AR Prefecture**

024-212400162-20230404-2023\_17-DE  
Reçu le 14/04/2023

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 06/04/2023  
Page 2 sur 2